

N° 2003-233

**13/ CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE
CONVENTION POUR ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE
PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MARNE**

Rapporteur : M. POMMIER

Par délibérations des 21 mars 2002 et 27 juin 2002, il a été sollicité des demandes de subventions pour la Construction de la Maison de la Petite Enfance auprès de la caisse d'Allocations Familiales de la Marne.

Par courrier en date du 9 septembre 2002, le Conseil d'Administration de la CAF de la Marne nous alloue une aide financière de 731 755 €

L'acceptation d'une convention entre la CAF de la Marne et la Ville de Châlons-en-Champagne est indispensable pour le versement de cette aide.

Cette convention prévoit formellement la présentation d'un contrat pédagogique et la signature d'un contrat Enfance par la Ville de Châlons-en-Champagne afin de garantir la pérennité de fonctionnement de la Maison de la Petite Enfance.

Il est donc proposé de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU, l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Équipement et Travaux du 04
Novembre 2003**

VU, l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 Novembre 2003,

OUI l'exposé qui précède,

ACCEPTE, les réserves et conditions portées sur la convention relative à l'attribution d'une aide par la CAF de la Marne pour la construction de la Maison de la Petite Enfance.

AUTORISE M. le Député-Maire à signer la convention relative à l'attribution d'une aide par la CAF de la Marne pour la construction de la Maison de la Petite Enfance.

**Le Rapporteur,
Signé : M. POMMIER**

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal par 38 voix pour et 3 abstentions,
Prend une délibération conforme.**

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

LE DEPUTE-MAIRE,

**Pour le Maire, par délégation,
le Directeur Général**

LE DEPUTE-MAIRE

Signé : Bruno BOURG BROC

Certifié exécutoire compte tenu de la réception à
la Préfecture le **25/11/2003** et de la date de
publication le **25/11/2003**


Eric AMELINE